

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 49

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 20

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	Mme Sandrine RICHARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	Mme Louise MARIN
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Louis LEGRAND
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick ORSOLA
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
Mme Danielle JUBAN	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Elisabeth REVEL	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Patrick MOREAU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Adrien GUENE.
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Emmanuel BICHOT	

### Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Didier MARTIN	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. François HELIE	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
M. Philippe BELLEVILLE	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**  
**Meeting aérien de Dijon 2019 - Convention de partenariat**

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon Longvic créé en juillet 2014 et composé de Dijon Métropole et de la région Bourgogne Franche Comté a pour objet de développer et pérenniser l'activité aéroportuaire et a souhaité pour cela se doter d'un événement aéronautique prestigieux et grand public.

La première édition du meeting aérien a eu lieu le 9 juillet 2017 et avait rassemblé plus de 45 000 spectateurs sur l'aéroport Dijon Bourgogne.

Une nouvelle édition est prévue le 7 juillet 2019.

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon Longvic s'est entouré des co-organisateur suivants :

- Bleuciel Airshow, société spécialisée dans la conception et l'organisation de manifestations aérienne de grande ampleur ;
- Apache Aviation, seule patrouille civile au monde spécialisée dans les démonstrations aériennes en équipe et dont le siège est à l'aéroport de Dijon Longvic ;
- EMA Events, agence d'événementiel spécialisé.

Dijon Métropole, directement concerné par les retombées de cet événement, s'engage à apporter du personnel, des moyens techniques et du savoir faire.

La convention ci-jointe a pour objet de définir les conditions dans lesquelles ces différents partenaires vont participer ensemble à la conception et à la mise en place de cet événement aéronautique intitulé "Meeting de Dijon" et de définir la nature et l'étendue des prestations de chaque partie pour la réalisation de cet événement.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le projet de convention, à conclure entre les parties, annexé à la présente et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le vice-président concerné, à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 59  
CONTRE : 5

ABSTENTION : 4  
NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. José ALMEIDA)

*DONT 20 PROCURATION(S)*